

Formation de jardiniers associés intéressés

329 jardiniers associés ont déjà été formés pour obtenir le certificat d'aptitude conformément à la loi viennoise sur la protection des plantes et ont reçu de la fédération centrale le diplôme correspondant. Les cours ont été tenus par Dr. Bedlan et Me Plenk de l'agence pour la santé et la sécurité alimentaire (Agentur für Gesundheit und Ernährungssicherheit AGES). La formation pour obtenir le certificat d'aptitude sera poursuivie jusqu'en 2015 parce que la directive communautaire 2009/128/UE fixant un cadre pour l'utilisation durable des pesticides a entraîné la mise en place de législations spécifiques concernant la protection des plantes et les produits phytosanitaires dans les divers pays fédéraux.

La fédération centrale essayera dans tous les cas que, conformément à cette loi, une formation reste possible pour les utilisateurs professionnels et avant tout pour les experts diplômés et d'autres personnes intéressées.

La formation des premiers nouveaux experts diplômés est terminée. 80 experts et 42 jardiniers associés ont passé ces cours avec succès. Il faut souligner tout spécialement que de très nombreux jeunes jardiniers associés ont commencé cette formation et partageront ensuite les connaissances reçues avec d'autres jardiniers associés intéressés. Dans le cadre d'une petite fête, nous remettrons les diplômes aux experts. Nous sommes fiers du jugement des conférenciers externes, qui nous ont confirmé que le niveau de connaissance des experts formés équivaut à celui des instituts supérieurs techniques.